



**UNION INTERPARLEMENTAIRE**  
BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT  
AUPRÈS DES NATIONS UNIES

Déclaration de

**Joan Fraser (Canada)**

Présidente du Comité de coordination de la Réunion des femmes parlementaires  
de l'UIP

Présidente de la réunion parlementaire UIP-UNDAW (Division des Nations Unies  
pour la promotion de la femme) organisé parallèlement à la Commission de la  
condition de la femme

50<sup>ème</sup> Session de la Commission de la condition de la femme

Organisation des Nations Unies  
New York, 3 mars 2006

**Seul le texte prononcé fait foi**

Je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui au nom de l'Union interparlementaire (UIP). Je m'appelle Joan Fraser, sénatrice canadienne et Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP.

La Commission de la condition de la femme vient d'achever une première semaine de débats sur l'égalité de participation des hommes et des femmes à la prise de décision. On constate malheureusement que, dans l'état actuel des choses, nous sommes encore loin de l'égalité. Lundi, l'UIP a publié son analyse annuelle sur les femmes en politique, et l'image qui en ressort est assez mitigée. Quelques exemples :

- En 1995, les femmes représentaient 11,3% des législateurs dans le monde, toutes chambres confondues. En 2005, elles représentaient 16,3% des législateurs, soit une hausse d'à peine 5% en dix ans.
- En 1995, la Suède comptait le plus de femmes au Parlement, avec 40,4%. En 2005, le Rwanda l'emportait avec 48,8%.
- En 1995, les femmes représentaient moins de 10% des parlementaires dans la majorité des parlements du monde (63%). En 2005, ce chiffre avait chuté à 32%.
- En 2005, quelque 20 pays avaient atteint ou dépassé la cible de la Programme d'action de Beijing, soit 30% de femmes au Parlement.
- Plus encourageant, 20% de tous les parlementaires élus en 2005 étaient des femmes.

Dans l'ensemble, on peut dire que la situation est moyennement encourageante, et si les taux poursuivent leur évolution actuelle, on n'aura pas atteint la moyenne de 30% de femmes au parlement avant 2025. Quant à obtenir une vraie parité, il faudra attendre 2040!

Notre objectif prioritaire devrait donc être d'accroître le nombre de femmes au Parlement, et d'accélérer le processus pour disposer de parlements réellement représentatifs et participatifs, qui sont la pierre angulaire de toute démocratie.

Mais c'est là un but purement quantitatif, et à présent nous nous consacrons aussi sans réserve à encourager la contribution des femmes à la prise de décision. C'est dans cette perspective que l'UIP a organisé deux événements spéciaux lors de cette session de la Commission de la condition de la femme.

Pour commencer, lundi, une réunion des présidentes de parlement a été organisée, pour examiner le rôle propre à ces dirigeantes pour la promotion de la parité. Douze présidentes de parlement, représentant la moitié des parlements présidés par des femmes, se sont réunies pour un débat animé.

La question essentielle qui a été débattue était la suivante : **COMMENT** les femmes influent-elles sur la vie parlementaire ?

Pour répondre rapidement, la simple présence des femmes a changé la politique. Comme l'a dit la Présidente du Parlement jamaïcain, "les femmes transforment les parlements en étant elles-mêmes".

La présence des femmes au Parlement et leur participation active au processus législatif est également indispensable à l'expression des questions féminines. Les femmes doivent être présentes au Parlement et discuter des problèmes qu'elles rencontrent dans le domaine de la pauvreté, de l'émancipation économique, de la santé et de la démographie, de la violence, de la démocratie et des droits de l'homme.

Les présidentes ont dit que les changements apportés par les femmes parlementaires fonctionnent à différents niveaux. Je mentionnerai quatre points :

D'abord, les femmes jouent un rôle indispensable dans la transformation des **locaux** : elles les rendent plus accueillants pour les femmes, et mieux adaptés aux besoins de celles qui travaillent et élèvent une famille (crèches, toilettes, salles de remise en forme...).

Ensuite, elles changent la **culture institutionnelle**, en utilisant leur influence pour introduire des méthodes de travail et des procédures visant à rendre les parlements mieux adaptés aux femmes parlementaires (comme les horaires des réunions...).

Troisièmement, elles **modifient le discours institutionnel** pour lui faire exprimer leurs valeurs. Cela se traduit souvent par des modifications du langage et du vocabulaire nés d'une pensée patriarcale.

Enfin, elles **influencent l'ordre du jour législatif** pour que les questions particulièrement importantes pour les femmes aient leur place dans le débat.

En ce qui concerne les femmes présidentes de parlement, il a été souligné qu'elles pourraient servir de **modèles**. Une étude a montré que les parlements présidés par des femmes bénéficient d'une plus grande d'autorité aux yeux du public. Les présidentes peuvent aussi exercer une influence en dehors du Parlement, car leur position donne l'occasion d'exprimer des avis dans d'autres espaces de débat.

Le second événement de l'UIP cette semaine était notre réunion parlementaire annuelle, organisée en coopération avec la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme. Quelque 150 parlementaires de toutes les régions du

monde étaient présents. Cet événement a été l'occasion d'examiner les mécanismes parlementaires visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans l'institution parlementaire.

Un certain nombre de thèmes ont été abordés, et le rôle des commissions parlementaires et des instances qui traitent de l'égalité entre hommes et femmes a bénéficié d'une attention particulière. L'UIP a publié un répertoire provisoire de ces instances. Vous serez heureux d'apprendre qu'à ce jour près de 60 parlements ont rapporté l'existence d'instances parlementaires spécifiques dans ce domaine.

Les participants ont largement reconnu la valeur de ces commissions pour défendre les droits des femmes et promouvoir les questions d'égalité. On a mis l'accent sur la nécessité de garantir la coopération entre ces commissions et d'autres instances, à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement. Plusieurs parlements ont mentionné l'importance de mieux étudier la structure et le fonctionnement de ces commissions, et de faciliter les contacts entre elles, tâches auxquelles l'UIP s'attellera.

Chers collègues

Ce débat a été riche et incisif. Il a montré l'ampleur de l'engagement des parlements dans la défense de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il a également souligné le rôle fondamental du Parlement dans ce domaine. Je voudrais donc conclure en vous exhortant à faire en sorte que les conclusions des débats qui ont eu lieu lors de cette session donnent aux parlements et à la coopération parlementaire la place qu'ils méritent. C'est par ce type d'échanges entre parlements nationaux qu'une voix parlementaire collective pourra être entendue aux Nations Unies. Et c'est grâce aux échanges de ce type que l'ONU pourra être mieux comprise et soutenue politiquement par les parlements nationaux.

Pour la deuxième année consécutive, l'UIP tient des réunions parlementaires pendant la session de la Commission de la condition de la femme. Je tiens à remercier l'ONU et la Division pour la promotion de la femme de leur soutien. Nous sommes impatients d'aller de l'avant en nous appuyant sur cette coopération.

Je vous remercie de votre attention.